Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renouvellement de la Chambre cantonale consultative des immigrés

Le Conseil d'Etat a décidé de renouveler la composition de la Chambre cantonale consultative des immigrés et de préciser son mandat. Pour remplacer à sa présidence Me Marguerite Florio, qui a démissionné au 31 décembre 2001, le Conseil d'Etat a désigné M. Josef Zisyadis, conseiller national et ancien conseiller d'Etat, qui l'avait déjà présidée lors de sa création en 1998.

Le canton compte près de 170'000 ressortissants étrangers, soit un peu plus du quart de la population totale, dont les représentants sont associés au débat politique relatif à l'intégration par le biais de la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI). Celle-ci a été créée par décision du Conseil d'Etat en 1998. Sa nouvelle composition diffère peu de l'ancienne. On y trouve, outre les représentants des communautés étrangères, des représentants l'administration cantonale, des communes et autres entités actives dans le domaine de l'intégration, ainsi que de représentants de la société civile et des partis politiques à désigner par le Conseil d'Etat.

Nonobstant la perspective de l'octroi du droit de vote aux étrangers établis - qui en l'état, n'est prévu dans la nouvelle Constitution que sur le plan communal - la participation des étrangers au débat politique cantonal ne peut guère être envisagée sous une forme autre que par leur présence dans une commission consultative et extra-parlementaire. C'est d'ailleurs une forme de participation usuelle dans d'autres cantons (GE, BS, NE, etc).

Cette Chambre est essentiellement consultative et doit être représentative de la société civile. Elle travaille avec les autorités et associations concernées. Ses missions sont :

être un lieu de dialogue et d'information réciproque entre la population suisse et les

étrangers résidant dans le canton de Vaud ;

émettre des avis et recommandations sur des questions générales relatives aux étrangers, sur le modèle de la Commission fédérale des étrangers.

Ces mandats impliquent non seulement de faire le point sur des problèmes - difficultés de nature légale ou pratique faisant obstacle à la bonne intégration des étrangers qui souhaitent vivre durablement dans notre canton - mais également sur les opportunités que rencontrent les étrangers pour s'intégrer. Le Conseil d'Etat ayant désigné, l'an dernier, un délégué à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme, il s'agit, pour la CCCI et le DIEPR de travailler main dans la main.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juin 2002

Pierre Chiffelle, chef du DIRE, 021 316.40.62 Frédéric Chevallay, DIEPR, 021 316.05.18